

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CREATION DE VACATION POUR UN JURY DE FIN DE CYCLES AU
CONSERVATOIRE D'ALFORTVILLE**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que le cursus des études en conservatoire est structuré en cycles d'enseignement validés par un examen terminal ;

CONSIDERANT qu'afin de constituer les jurys de fin de cycles, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir fait appel à des intervenants extérieurs ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de cinq heures est créée pour l'organisation d'un jury d'examen de fin de cycles en chant le 4 juillet 2018 au conservatoire d'Alfortville.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 125 € (cent vingt-cinq euros) net.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/07/18
Accusé réception le	04/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/466

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 4 juillet 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	04/07/18
Accusé réception le	04/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/466